**Sujet :** **Dans son essai *Le Totémisme aujourd’hui*, paru en 1962, Claude Lévi-Strauss soutient que « les hommes n’agissent pas, en tant que membres du groupe, conformément à ce que chacun ressent comme individu : chaque homme ressent en fonction de la manière dont il lui est permis ou prescrit de se conduire. Les coutumes sont données comme normes externes, avant d’engendrer des sentiments internes et ces normes insensibles déterminent les sentiments individuels, ainsi que les circonstances où ils pourront, ou devront, se manifester ». Dans quelle mesure cette assertion correspond-elle aux analyses menées dans les œuvres inscrites cette année à votre programme ?**

**Analyse du sujet :**

* La citation portée à notre étude évoque la socialisation des individus et l’intériorisation des normes sociales. Elle se déroule en deux temps, correspondant aux deux phrases de l’extrait.
* **Dans un premier temps**, Claude Lévi-Strauss soutient que le ressenti personnel de chacun n’est étonnamment pas le fondement de la manière dont il va agir. Un décalage apparaît en effet entre ce ressenti et la manière de se comporter, dans la négation du verbe « agir », négation qui finalement porte, par le biais de l’adverbe « conformément », sur la conformité entre nos ressentis et nos comportements.
* L’opposition entre « membres du groupe » et « individu » redoublée par l’opposition entre le pluriel d’abord (« les hommes », « membres ») et le singulier ensuite (« chacun », « individu ») explique ce décalage entre ce que nous voudrions faire et ce que nous faisons : il est dû au fait que chacun d’entre nous est inclus dans une communauté, ne pouvant se permettre au sein du groupe d’agir comme ses sentiments le porteraient à le faire s’il était isolé.
* La deuxième partie de la première phrase va même plus loin que la première, en expliquant que ce ne sont pas les actions seules qui sont concernées, mais le ressenti même qui se trouve modifié par les normes sociales. Il ne s’agit pas seulement de « se conduire » d’une manière ou d’une autre selon ce qui est autorisé ou imposé (« permis ou prescrit », « pourront ou devront »), mais de voir son ressenti modifié par ces données, qui fixent la manière dont « chaque homme ressent ».
* **Dans un deuxième temps**, Lévi-Strauss précise sa pensée. Les « coutumes », ensemble de règles propres à un peuple ou à un groupe social, qui ont force de lois sans avoir été promulguées comme telles, sont en effet intériorisées par les membres d’une communauté, comme le suggère l’opposition entre « normes externes » et « sentiments internes ». Nous adoptons spontanément les conduites habituelles que notre groupe adopte, normes qualifiées d’« insensibles », c’est-à-dire détachées de ce que nous ressentons, mais qui vont conditionner non seulement ce que nous nous autorisons à faire (comment elles vont « se manifester »), mais aussi ce que nous pouvons penser ou ressentir (ce que sont nos « sentiments »).
* **Reformulation de la thèse :** Les comportements et les pensées de chacun seraient donc, d’après notre auteur, conditionnées par les habitudes, les usages établis, les lois.

**Problématisation** :

L’absence de lien entre notre ressenti personnel et nos actions semble *a priori* paradoxal dans la mesure où nous avons plutôt tendance à penser que nous alignons nos comportements sur ce que nous ressentons. Mais nous avons cependant tous conscience que le fait d’évoluer en société nous impose une attitude que l’ensemble va considérer comme acceptable, selon des règles, des normes tacites, qui iront même jusqu’à devenir nos ressentis.

**On peut alors se poser les questions suivantes** :

L’homme ne peut-il agir que selon ce que les usages pratiqués dans la communauté à laquelle il appartient lui permettent ou lui imposent au point de voir un fossé s’établir entre son ressenti et ses actes ? Chacun d’entre nous en vient-il à intérioriser ces règles qui régissent le groupe ? Le groupe impose-t-il une loi à laquelle chacun se conforme spontanément ? Ne peut-on pas suggérer au contraire qu’une affirmation de l’individualité est possible, mettant le cas échéant à distance les normes et coutumes qui nous déterminent ?

1. **Les individus agissent selon des normes intériorisées**

Certes, comme le soutient Claude Lévi-Strauss, le comportement de chacun en société se fonde davantage sur les coutumes et les règles communes que sur le ressenti individuel. Nous en venons même à intégrer ces usages au point que nous les prenons pour des sentiments personnels.

1. **Les coutumes sont propres aux communautés**

Premièrement, toute communauté a des coutumes propres, des usages selon lesquels il est bon de se comporter.

**Wharton.** La mention des rites, des convenances, des coutumes, est omniprésente dans notre roman. Archer arrive tard à l’Opéra, « comme il convenait à un jeune homme de son monde ». « La coutume des jeunes élégants » lui impose d’aller au cercle après l’Opéra (*Le Temps de l’innocence*, ch. 3, p. 39). Il accepte le « code » « des hommes de son clan », qui stipule une « solidarité masculine », « en fait de morale » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 1, p. 26). Lorsqu’il se rend chez les Chivers pour le week-end, il « exécut[e] consciencieusement [...] tous les rites d’un week-end à Highbank » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 15, p. 142). Le jour de son mariage, un « rite immémorial » fait d’« injonctions » auxquelles Archer « obéi[t] scrupuleusement » doit s’accomplir : « C’était la règle : le fiancé devait témoigner de son empressement, en s’exposant ainsi seul aux regards de l’assemblée. Archer se résignait à cette formalité, comme à toutes les autres exigences d’un rite qui semblait venir de la nuit des temps » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 19, p. 189).

**Eschyle.** Dans *Les Suppliantes* aussi, il faut obéir à certains rites et avoir un comportement adéquat pour être bien accueilli en terre étrangère. Danaos explique à ses filles que pour se faire accepter, elles doivent répondre « en termes suppliants, gémissants et éplorés, ainsi qu’il convient à des arrivants ». Il leur dicte un comportement modeste, susceptible de favoriser leur intégration dans le groupe : « Qu’aucune assurance ne soutienne votre voix ; qu’aucune effronterie sur vos visages au front modeste, ne se lise en votre regard posé. Enfin, ni ne prenez trop vite la parole ni ne la gardez trop longtemps : les gens d’ici sont irritables. Sache céder ; tu es une étrangère, une exilée dans la détresse : un langage trop assuré ne convient pas aux faibles » (*Les Suppliantes*, p. 57). Le coryphée demande alors quelles « divinités [il doit] invoquer encore » (*Les Suppliantes*, p. 58). Lorsque paraît le roi Pélasgos, il énonce une loi de sa contrée : « N’oublie pas que ce pays répugne aux longs discours », et le coryphée y souscrit immédiatement : « Je parlerai bref et net » (*Les Suppliantes*, p. 60).

**Spinoza.** Les Hébreux doivent se comporter selon des règles inscrites dans le livre de la Loi dont on les instruit lors de grandes réunions ayant lieu tous les sept ans, et qu’ils sont invités « à lire et relire constamment tout seuls avec la plus grande attention », donc des lois « assez clairement connues de tous » (*Traité théologico-politique*, ch. XVII, p. 123). Ils ont des « rites à observer », par exemple, « le septième jour de la semaine ils devaient cesser tout travail et se livrer au repos » (p. 132). Au moment où il écrit son traité, les souverains gèrent les choses sacrées, établissant « les mœurs » et les « actes de piété » (*Traité théologico-politique*, ch. XIX, p. 179). L’essai que nous étudions, comme les trois autres œuvres, mentionne donc des coutumes, des lois et des conventions qui traversent les époques et les groupes.

1. **Les individus respectent ces normes**

Dès lors, celui qui fait partie d’un groupe a parfaitement conscience d’une nécessité de respecter ces normes, faute de quoi son intégration serait remise en cause.

**Eschyle.** Les suppliantes en appellent à Zeus et expliquent que si elles errent en bannies, ce n’est pas « qu’aucune cité ait porté contre [elles] la sentence d’exil qui paie le sang versé » (*Les Suppliantes*, p. 51), ce qui suppose que l’exil est la punition de ceux qui commettent un crime contre un membre de la communauté, ce qui est rédhibitoire. Danaos leur conseille d’ailleurs de bien dire « nettement que [leur] exil n’est pas taché de sang » (*Les Suppliantes*, p. 57). Lorsque le héraut égyptien veut forcer les femmes à monter dans le vaisseau, c’est le roi Pélasgos qui le reprend : il méprise la terre des Pélasges, en ne respectant pas leurs usages : « C’est commettre bien des fautes et user de bien peu de sens / Quelle faute ai-je commise ici contre le droit ? / Tu ignores d’abord les devoirs d’un étranger. [...] Tu t’adresses à des dieux et tu ne montres aucun respect des dieux ». Il est mis dehors : « Allons, vite, hors de ma vue » (*Les Suppliantes*, p. 82-83).

Dans *Les Sept contre Thèbes*, Étéocle se fait menaçant lorsqu’il répartit les rôles selon ce que chacun est supposé faire quand une attaque s’annonce. Les hommes, jeunes et vieux doivent participer selon leurs capacités, de façon unie, « chacun enfin se donnant au rôle qui convient à ses forces » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 143). Quant aux femmes, le roi leur rappelle quelle est leur place en temps de guerre, alors qu’elles parcourent la ville en hurlant et en demandant de l’aide aux dieux : « Est-ce là faire ce qui convient [...] que de vous jeter sur les statues des dieux thébains avec des cris, des hurlements qui font horreur aux gens sensés ? ».

**Wharton.** Chez Edith Wharton, le respect des rites est aussi un fondement absolu pour les membres de la bonne société de New York, qui n’hésite pas à exclure ceux qui n’y souscrivent pas. Mrs. Archer, qui soutient que « quand on vient parmi nous, on doit respecter nos habitudes » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 10, p. 103), ne cesse de se plaindre qu’on ne soit plus « aussi difficile qu’autrefois », qu’on ait « perdu le respect des anciennes traditions » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 6, p. 65). On déplore notamment les « singularités de Medora » qui commet des « aberrations », en « en pren[ant] son aise avec les rites du deuil américain si stricts à cette époque » : elle a osé mettre un voile noir plus court que celui de ses belles-sœurs pour la mort de son frère (*Le Temps de l’innocence*, ch. 8, p. 76). Elle sera appelée « la folle Medora », cette « extravagante » (p. 75).

**Spinoza.** Spinoza s’appuie quant à lui sur les rites religieux qui se confondent chez les Hébreux avec le droit civil : « les dogmes de la religion n’étaient pas des enseignements, mais des règles de droit et des commandements, la piété passait pour justice, l’impiété pour un crime et une injustice » (*Traité théologico-politique*, ch. XVII, p. 108). Celui qui manque aux rites et qui outrepasse les interdits religieux manque par conséquent aussi à son statut de citoyen, est considéré comme un ennemi, et on peut le mettre à l’écart, voire le tuer. Moïse, après le « pacte », a eu le droit de « punir du supplice » ceux qui violaient le Sabbat, coutume selon laquelle aucun travail n’est autorisé le samedi (*Traité théologico-politique*, ch. XIX, p. 170). Le risque d’être mis au ban d’une communauté pousse donc l’individu à souscrire à ce qu’on attend de tout un chacun.

1. **Bien plus, nos actions et pensées sont déterminées par ce qui est autorisé ou non par la communauté**

Bien plus, nos actions et nos pensées sont déterminées non pas par nos ressentis individuels, mais par ce qui est autorisé ou exigé de nous dans des circonstances précises. C’est même un processus naturel que chacun intègre.

**Spinoza.** Spinoza définit l’obéissance comme une « action interne de l’âme » (*Traité théologico-politique*, ch. XVII, p. 100), qu’il applique aux Hébreux, conditionnés par « leur éducation » à respecter les rites sans se poser de question : « Tous leurs actes étaient réglés par des prescriptions de la loi ; on ne pouvait pas labourer comme on voulait, mais à des époques déterminées et dans certaines années [...]. D’une manière générale, toute leur vie était une constante pratique de l’obéissance [...] ; en raison de l’accoutumance elle n’était plus une servitude, mais devait se confondre à leurs yeux avec la liberté ». La préface rappelait déjà qu’on s’est toujours appliqué à entourer la religion « d’un culte et d’un appareil propre à lui donner dans l’opinion plus de poids qu’à tout autre mobile et à en faire pour toutes les âmes l’objet du plus scrupuleux et plus constant respect ». L’exemple des Turcs est à cet égard éloquent, selon notre philosophe, dans la mesure où la seule discussion des rites et des croyances passe chez eux pour « sacrilège » : « le doute même est devenu impossible » (*Traité théologico-politique*, préface, p. 46-47).

**Wharton.** Archer semble de son côté avoir totalement intégré toutes les conventions qui le gouvernent sans même y réfléchir : « ce ‘’qui se fait’’ ou ‘’ne se fait pas’’ jouait un rôle aussi important dans la vie de Newland Archer que les terreurs superstitieuses dans les destinées de ses aïeux des milliers d’années auparavant ». Rien ne lui est plus pénible qu’une « offense au ‘’bon goût’’, cette lointaine divinité dont le ‘’bon ton’’ était comme la représentation visible » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 2, p. 32). Par exemple, il aime la lecture et voudrait fréquenter des écrivains et des artistes, comme cela se fait en Europe, « Mais à New York, quel rêve irréalisable ! ». « Newland Archer avait toujours accepté cet état de choses comme faisant partie de la structure de son univers » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 12, p. 117).

**Eschyle.** Chez Eschyle, selon le chœur et le coryphée, il faut qu’Etéocle rejette « en son principe », l’égarement d’une folie meurtrière qui consisterait à se battre contre son propre frère : c’est l’ « effusion homicide d’un sang qui [lui] est interdit » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 164). C’est une évidence, à laquelle nul ne peut se soustraire, et elle est formulée au présent de vérité générale : « le meurtre de deux frères, tombés sous des coups mutuels, c’est là une souillure qui ne vieillit pas » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 164). Il est invraisemblable, contre-nature, d’engager un duel à mort contre son propre frère, et tout un chacun le reconnaîtrait : « Quoi ! Tu voudrais faucher l’existence d’un frère ? » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 165). Finalement le chœur déplore que ces « lamentables guerriers » aient « accompli ce qu’on n’eût osé croire » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 169). Avoir cédé à la haine en ignorant un interdit universel est une aberration. Dans *Les Suppliantes*, le chœur s’en remet à Danaos pour toute décision à prendre, ce qui lui semble totalement naturel : il « pense et veut pour nous » (*Les Suppliantes*, p. 84). Les filles ont intégré « le respect des pères [...] la troisième loi inscrite au livre de la justice » (*Les Suppliantes*, p. 75). Les usages et les lois propres à une communauté paraissent par conséquent naturels et instinctifs à ceux qui en font partie.

Claude Lévi-Strauss a donc finement observé le comportement de chacun en société : toute communauté reposant sur des lois qu’il faut respecter si l’on tient à y garder sa place, l’individu privilégie spontanément l’observance de ces règles, réfrénant ses sentiments personnels.

1. **Mais l’affirmation de l’individualité est néanmoins possible**

Nos œuvres présentent néanmoins des comportements humains calqués sur le ressenti individuel de chacun, ce qui tendrait à laisser penser que ce dernier est indépendant des coutumes, lesquelles ne sont pas forcément intégrées par tous les membres d’une communauté.

1. **Les coutumes sont parfois moquées**

En effet, les rites et conventions sont parfois négligés voire moqués dans nos œuvres.

**Spinoza.** Dès la préface du traité porté à notre étude, Spinoza précise que « ce qui est objet de religieux respect pour celui-ci, excite le rire de celui-là » (*Traité théologico-politique*, préface, p. 57). Les croyances et les rites diffèrent donc d’une communauté à une autre et peuvent être l’objet du mépris de celui qui décide de ne pas y souscrire ou n’y est pas habitué.

**Eschyle.** C’est ainsi que le héraut égyptien se moque des filles de Danaos lorsqu’elles invoquent les dieux de l’endroit où elles se sont réfugiées, en particulier « Zeus tout-puissant, seigneur d’Argos » (*Les Suppliantes*, p. 79). Il ne souscrit pas à leur culte et argue qu’« [il] ne crain[t] pas les dieux de ce pays : ils n’ont élevé ni [s]on enfance ni nourri [s]es vieux jours » (*Les Suppliantes*, p. 81). Le roi lui reproche cette indifférence : il s’est adressé à Hermès et adore « les dieux du Nil », mais « ceux d’ici ne sont rien pour [lui] » (*Les Suppliantes*, p. 82).

**Wharton.** Dans notre roman, certains propos sont teintés d’une incontestable ironie, assumée par l’instance narrative. Elle est perceptible dès la scène d’ouverture dans l’adverbe « naturellement », repris par l’adjectif « naturel » lorsque la langue dans laquelle sont chantés les opéras est envisagée : « Naturellement, elle chantait ‘’M’ama’’, et non ‘’il m’aime’’, puisqu’une loi immuable et incontestée du monde musical voulait que le texte allemand d’un opéra français, chanté par des artistes suédois, fût traduit en italien, afin d’être plus facilement compris d’un public de langue anglaise. Ceci semblait aussi naturel à Newland Archer que toutes les autres conventions sur lesquelles sa vie était fondée : telles que le devoir de se servir de deux brosses à dos d’argent, chiffrées d’émail bleu, pour faire sa raie, et de ne jamais paraître dans le monde sans une fleur à la boutonnière, de préférence un gardénia » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 1, p. 22-23). Le mélange absurde des langues censé correspondre à une forme de logique fondant une règle fondamentale accentue le ridicule de cette dernière.

1. **Certains s’en détachent**

Par conséquent, certains ne les comprennent pas et s’en détachent.

**Eschyle.** Les femmes ne comprennent pas pourquoi Etéocle les renvoie si brutalement à la maison au nom de la règle qui veut que seuls les hommes soient engagés dans la guerre, alors qu’elles ne font que prier les dieux de les protéger, et qu’elles seraient les premières victimes d’une victoire de l’ennemi : « Quelle inquiétude jalouse peut prendre ombrage de nos prières ? ». Elles remettent en cause la nécessité de rester chez elles, alors même qu’elles ont « le droit d’honorer les dieux » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 150). Dans *Les Suppliantes,* les Pélasges votent en faveur du progrès, contre la barbarie des fils d’Égyptos. Ils innovent en refusant de privilégier les hommes, et concourent à une mission civilisatrice : « Ils n’ont pas, par dédain de la cause des femmes, voté en faveur des mâles » (p. 73).

**Wharton.** Chez Edith Wharton, c’est en instaurant de nouvelles habitudes que le couple formé par Julius et Régina Beaufort parvient à occuper une place de choix dans la société new yorkaise, leur maison étant devenue « la plus recherchée de New York », une des rares à posséder une salle de bal. Les Beaufort sont en effet admirés pour la configuration moderne de leur salle de réception puisqu’ils ont « été les premiers » à être possesseurs de leur propre matériel, notamment leur tapis rouge. « C’étaient eux aussi qui avaient inauguré la coutume d’installer le vestiaire des dames dans le hall au lieu de les faire monter dans la chambre à coucher de la maîtresse de maison ». « Le succès de Beaufort (tout le monde en convenait), tenait à une certaine manière de s’imposer » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 3, p. 36-38). Si Julius le fait subrepticement, sans le clamer haut et fort, certains dans le roman affichent plus clairement leur avis, à l’instar de Ned Winsett, l’écrivain, qui « témoignait d’une horreur farouche pour les usages ‘’du monde’’».

**Spinoza.** Au chapitre XVII de son traité, Spinoza explique la rébellion des Hébreux contre des mœurs qui n’ont pas été respectées parce qu’elles n’étaient pas bonnes, Dieu ayant voulu « punir le peuple » en établissant des lois, « destinées non pas, comme c’est la règle, à procurer l’honneur, le salut, la sécurité de tout le peuple, mais à satisfaire son désir de vengeance ». Il pointe ici les privilèges accordés aux Lévites, les dons « qu’on était tenus de leur faire », l’obligation de racheter les premiers-nés par exemple, qui ont fini par lasser les Hébreux, lesquels ont perdu leur ardeur à respecter ces rites, et fini par abandonner un culte qualifié d’« outrageant » et « suspect » (*Traité théologico-politique*, ch. XVII, p. 137). Les exemples abondent dans nos œuvres de velléités de ne pas suivre les convenances, et de s’imposer.

1. **Une réhabilitation du ressenti personnel**

Le ressenti personnel est alors réhabilité.

**Spinoza.** Spinoza insiste sur le fait qu’un État qui considère une opinion comme un crime est un État violent, car les opinions sont des droits de l’individu qui ne doit jamais y renoncer. Il défend cette liberté absolue dans la conclusion de son ouvrage, lorsqu’il affirme qu’un gouvernement qui voudrait dominer les âmes agit injustement. Nul souverain ne peut dire à ses sujets ce qu’ils doivent considérer comme vrai ou faux, ni même quelle foi ils doivent adopter : « Ces choses-là sont du droit propre de chacun, un droit dont personne, le voulût-il, ne peut se dessaisir ». « Les hommes jugent de toutes choses suivant leur complexion propre. [...] Chacun est maître de sa propre pensée » (*Traité théologico-politique*, ch. XX, p. 190-192).

**Wharton.** Ellen remet elle aussi en question les critères de la bonne société new yorkaise sur l’endroit de la ville où il est convenable de se loger : « Je n’ai jamais vu une ville où l’on ait plus de répugnance à habiter les quartiers excentriques. Quelle importance cela a-t-il ? On m’a dit que cette rue est très convenablement habitée ». Et lorsqu’Archer lui répond que sa rue n’est pas à la mode, cela la surprend encore : « À la mode ? Attachez-vous tant d’importance à la mode ? Pourquoi ne pas se faire sa mode à soi ? Peut-être ai-je toujours vécu avec trop d’indépendance ». Elle privilégie l’« atmosphère [...] si particulière », « si exotique et si intime » de « son « petit refuge », sa « petite cabane », « le Paradis ! », que pourtant sa famille « méprise ». C’est selon Archer « son atmosphère à elle », ce qui confirme qu’elle a privilégié pour la choisir son ressenti personnel : « Je l’avoue, j’aime cette petite maison » (*Le* *Temps de l’innocence*, ch. 9, p. 88-89).

**Eschyle.** Dans *Les Sept contre Thèbes*, c’est au nom de la peur qu’elles ressentent que les femmes réclament le droit de parcourir la ville pour demander de l’aide aux dieux, alors même qu’elles sont invitées à rester chez elles. Étéocle ne cesse de les rabrouer (« Intolérables créatures [...] Aussi bien dans le malheur que dans la douce prospérité, le Ciel me garde de la femme ! », p. 148), mais elles n’hésitent pas à entreprendre un long *agôn* contre le roi, faisant prévaloir leur « effroi », leur « détresse amère » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 149) : « J’ai peur » (p. 150), « Je n’ai plus de courage : l’épouvante m’arrache mes mots ! » (p. 151), « Je voudrais t’obéir ; mais l’effroi tient mon cœur en éveil, et l’angoisse, installée aux portes de mon âme, en moi enflamme l’épouvante » (*Les Sept contre Thèbes*, p. 152). Dans *Les Suppliantes*, le chœur fait état du même sentiment à l’idée de partager la couche des fils d’Égyptos : « des gerbes de sanglots disent ma terreur » (*Les Suppliantes*, p. 53), « Telles sont mes tristes douleurs que disent mes cris aigus, mes sanglots lourds, mes torrents de larmes » (*Les Suppliantes*, p. 54) : elles veulent exprimer clairement et faire reconnaître ce sentiment personnel. C’est ce à quoi aspire finalement l’individu dans nos œuvres.

Il semble donc que l’on ne se conforme jamais longtemps strictement aux règles de la communauté : les coutumes peuvent être remises en cause, tenues pour ridicules, remises en question pour que les ressentis puissent s’exprimer.

1. **Trouver un équilibre entre respect des normes et affirmation de soi**

Chacun de nous doit par conséquent trouver l’attitude adéquate pour ne pas mettre en péril son appartenance au groupe, sans renoncer à ses ressentis propres. C’est parce que certains ont à cœur d’imposer leurs ressentis que nos sociétés peuvent évoluer et ne pas rester bloqués dans des habitudes, des coutumes, qui fondent cependant nos communautés.

1. **La dimension mortifère des coutumes**

Il apparaît clairement que le respect strict des coutumes présente le risque d’une compression mortifère de la personnalité dans la mesure où les rites sont sclérosants là où l’individu a besoin d’évoluer pour vivre et s’épanouir.

**Eschyle.** Si on leur impose de souscrire à la loi du mâle, les suppliantes menacent de se suicider : à l’annonce de l’arrivée de la flotte égyptienne, dans le troisième stasimon, elles envisagent de se pendre (« Ah ! je voudrais, pendue, trouver la mort dans un lacet », *Les Suppliantes*, p. 78) ou de se jeter du haut d’un précipice (« Trouver du moins un roc escarpé [...] qui me garantirait une chute profonde », *Les Suppliantes*, p. 79). À l’inverse, elles renaissent sitôt qu’on les libère de l’obligation d’épouser leurs cousins. Le roi Pélasgos prend totalement en compte leur ressenti individuel lorsqu’il réaffirme la protection qu’apporte le groupe à l’individu.

**Wharton.** Dans notre roman, à l’inverse, Ellen a conscience que ceux qui l’entourent, si aimables qu’ils soient « ne [lui] demandent que de dissimuler [se]s pensées » et cela la rend si triste qu’elle se met à pleurer (*Le Temps de l’innocence*, ch. 9, p. 93). Elle fera un « sacrifice » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 24, p. 235). Le mouvement vital est stoppé par le respect strict des convenances chez Mrs. Van der Luyden, qui rappelle « toujours à Newland Archer un de ces corps pris dans les glaciers, qui gardent miraculeusement les couleurs de la vie » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 7, p. 69). À la fin du roman, alors qu’il dresse un bilan de son existence, Archer admet que s’il a été un « homme de bien » qui a rempli ses jours « avec honneur », il lui a manqué « la fleur de la vie ».

**Spinoza.** Chez notre philosophe, c’est parce que « le vulgaire » aime la nouveauté que les hommes ont une propension à se laisser aller à la superstition, ayant tendance à ne pas persister dans les mêmes croyances : « cela seul lui plaît qui est nouveau » (*Traité théologico-politique*, préface, p. 46). C’est d’ailleurs à ce désir de nouveauté que Spinoza attribue la chute de l’État hébreu que nous avons évoquée : les Hébreux se sont lassés des Lévites, l’âme populaire a alors « voul[u] du nouveau ». Même si cette tendance au changement, apanage de l’ « âme populaire » est considérée comme préjudiciable dans l’œuvre, ayant abouti davantage à déconstruire qu’à bâtir sur des bases solides, elle dresse le constat d’un désir vital de mutation et d’évolution.

1. **Il convient donc de questionner les normes**

Le respect des coutumes au détriment de l’individualité doit donc *a minima* faire l’objet d’une interrogation, voire d’une remise en cause.

**Spinoza.** Spinoza déplore que rien ne reste des fondements de la religion lorsqu’on favorise l’adulation, le « culte extérieur ». La foi est remplacée par des « préjugés », ce qui empêche les hommes soumis à la « crédulité » de réfléchir, réduisant des êtres initialement capables de raisonner à l’état de « brutes ». Cela semble fait exprès pour restreindre toutes les lumières de l’entendement au nom du mystère divin, qui relèverait d’une lumière divine inaccessible à la raison. Loin d’être mus par une véritable foi, les hommes sont en fait soumis aux Écritures, qu’ils posent en principes, au lieu d’en vérifier la validité, ce qui est très regrettable (*Traité théologico-politique*, préface, p. 51-53).

**Wharton.** Notre roman insiste d’autre part sur le fait que la remise en cause des coutumes est explicable, voire louable, pour peu que l’on se penche un peu sur ses motivations. L’organisation de la maison de Mrs Mingott, dont les appartements sont au rez-de-chaussée et les salles de réception à l’étage, à l’inverse des autres maisons, « violant toutes les habitudes de New York », puisque les visiteurs « scandalisés » peuvent voir sa chambre (*Le Temps de l’innocence*, ch. 4, p. 45-46) s’explique par son obésité : elle est si grosse qu’elle ne peut plus monter les escaliers. Si elle n’hésite pas à faire des « raccourcis [...] à travers les grands chemins des conventions », c’est donc aussi pour des raisons de santé (*Le Temps de l’innocence*, ch. 4, p. 48).

**Eschyle.** Dans *Les Sept contre Thèbes,* Antigone s’adresse aux chefs des Cadméens pour leur demander de l’aider à enterrer Polynice, qui, parce qu’il a « lancé une armée étrangère à la conquête de sa ville », doit être jeté hors des murailles de Thèbes, exposé aux chiens. Elle fonde son argumentaire sur le « lien étrangement fort que d’être sortis des mêmes entrailles », qui lui impose de se montrer « rebelle à [s]a cité » (*Les Sept contre Thèbes,* p. 175). Le coryphée s’interroge alors sur la nécessité ou non de respecter la loi : « Que dois-je faire ? A quoi me résoudre ? [...] Tu aurais, toi, d’innombrables pleureuses, tandis que celui-ci irait, infortuné, sans lamentation, suivi du seul thrène d’une sœur éplorée : qui le pourrait croire ? » (*Les Sept contre Thèbes,* p. 176). Les règles ne sont donc pas gravées dans le marbre et l’évolution des mentalités est au cœur des préoccupations de nos trois auteurs.

1. **Intégrer la norme tout en étant à l’écoute de ses ressentis**

Finalement, l’objectif de chaque individu évoluant au sein d’une communauté ne doit-il pas être de trouver un équilibre entre les deux pôles : le comportement attendu et conforme aux lois du groupe, et le ressenti profond de chacun ?

**Wharton.** La notion d’équilibre apparaît dès le début du roman que nous étudions, lorsqu’Archer évoque l’idéal qui consiste, pour une femme, à ne pas trop se faire remarquer tout en se montrant attirante, un « miracle de feu et de glace », qu’il faut « maintenir en équilibre », ce qui pourrait bien servir de métaphore au moyen terme à trouver entre les convenances et les sentiments (*Le Temps de l’innocence*, ch. 1, p. 25). Il ne s’agit pas de déguiser les « inexorables conventions qui règlementaient le milieu où il vivait », mais d’une « adaptabilité d’esprit » (*Le Temps de l’innocence*, ch. 6, p. 61). Plus loin, c’est Ellen qui parvient à trouver un entre-deux, « résultat de l’équilibre parfait que Mme Olenska avait su établir entre ce qu’ils devaient de loyauté aux autres et de franchise à eux-mêmes », en d’autres termes entre ce qu’Archer et elle ressentent l’un pour l’autre et ce qui ne se fait pas (*Le Temps de l’innocence*, ch. 25, p. 239).

**Spinoza.** La notion d’équilibre dans le respect des rites et des lois apparaît d’une autre manière au dernier chapitre de l’essai lorsque Spinoza admet qu’un souverain peut perdre de sa majesté lorsque ses administrés disent ou font autre chose que ce qui est considéré comme admissible pour la bonne marche de l’État. On peut donc comprendre qu’il considère que personne ne peut « agir par le seul décret de sa pensée », et qu’il ait besoin de limiter la liberté d’expression, mais il ne doit pas l’ôter en totalité, devant trouver un juste milieu. Ni « enlever complètement cette liberté aux sujets », ni « la leur accorder entièrement » : le gouvernement sera alors « modéré ». La stratégie de Spinoza en la matière suggère de laisser chacun libre de penser ce qu’il veut, sans en venir à des discours, des enseignements, ou pire, des actions, mettant en péril la sécurité du groupe (*Traité théologico-politique*, ch. XX, p. 192). L’exemple de la ville d’Amsterdam, république florissante, où des hommes très différents, « de toutes nations et de toutes sectes », vivent ensemble « dans la plus parfaite concorde », vient clore notre essai, montrant qu’il n’est pas obligatoire de se conformer à des conventions communes pour cohabiter harmonieusement (*Traité théologico-politique*, ch. XX, p. 202-204).

**Eschyle.** La conclusion formulée par les suivantes dans *Les Suppliantes* va dans le sens de notre idée finale : elles conseillent au chœur de « formul[er] [...] un vœu plus mesuré » et donnent finalement une « leçon de mesure » : « ‘’Rien de trop’’ » (*Les Suppliantes*, p. 87). Les suppliantes doivent sans doute souscrire à une loi universelle qui fait de la femme une mère en puissance : si elles n’ont pas accepté de s’unir à leurs cousins, refuser l’hymen à tout prix serait délétère. D’ailleurs, plus tôt dans la pièce, alors que le coryphée clame son « horreur du lit conjugal », le roi argue que c’est pourtant « ainsi [en se mariant, et en procréant] qu’on accroît la force des maisons » (*Les Suppliantes*, p. 62), faisant peut-être en plus allusion à l’épiclérat, coutume qui conduisait une jeune héritière à épouser un proche parent de son père pour que le patrimoine demeure dans la famille. Une forme de juste milieu doit donc être trouvé entre les aspirations personnelles et les lois du groupe.

Finalement, il semble aberrant de brimer l’individu au point d’anéantir son élan vital. Les conventions doivent donc être réfléchies et discutées, pour parvenir à ne négliger ni l’individu ni la communauté.

**Conclusion.** Pour conclure, l’individu est donc conditionné par des lois, des conventions tacites qui soudent la communauté à laquelle il appartient et qu’il a bien souvent intégrées. Il lui faut les respecter s’il veut en rester membre, même s’il doit, pour cela, faire fi de son ressenti personnel. Cependant, cela lui est souvent pénible de se restreindre ainsi, d’autant plus qu’il ne souscrit pas à toutes les règles imposées, et que sa personnalité propre lui semble prédominante. Une attitude intermédiaire doit donc être recherchée pour ne pas se laisser pétrifier par des coutumes ancestrales, empêchant tout élan vital. Les lois peuvent être discutées et négociées afin de permettre à l’individu d’exprimer ce qu’il ressent sans se marginaliser. Il parviendra ainsi à une forme de bonheur, si l’on en croit Denis Diderot qui définit ce dernier comme la capacité à « garder en tout un juste milieu » dans son *Salon de 1767*.